



AMAP FROMAGE DE CHÈVRES / CONTRAT 2024

Le contrat règle les modalités de vente entre le producteur de fromages présent de chèvre et le consommateur à partir du vendredi 15 mars 2024 jusqu'au vendredi 20 décembre 2024.

Les termes du contrat :

Produits proposé : Différentes formes de fromages de chèvres : palet, bûche, crottin et tome, Yaourt en fonction de la saison.

Composition : Fromages élaborés à la ferme de Beaulieu à Plessé, 44630, à partir du lait bio de chèvres élevées dans cette même ferme.

| Produit | Conditionnement | Prix |
|--|-----------------|-----------------|
| Palet nature | 120 g | 2,20 € |
| Crottin nature | 120 g | 2,80 € |
| Palet aromatisé : noix, herbe, poivre, cumin, salapempa | 120 g | 2,50 € |
| Buchette | 400 g | 5,00 € |
| Tome | 200 g | 6,00€ (30 €/kg) |
| Yaourt | Pot 12.5 cl | 0.80 € |

Distributions : A Grandchamp des Fontaines, 44119, rue du Général de Gaulle de 18.00 à 19.00 suivant le calendrier fourni.

Commandes : Elles sont faites pendant les distributions d'une fois sur l'autre ou bien envoyées par courriel au coordinateur / données par téléphone 3 jours avant la date de livraison.

| | | | | | |
|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| 15/03/24 | 29/03/24 | 12/04/24 | 26/04/24 | 10/05/24 | 24/05/24 |
| 07/06/24 | 21/06/24 | 12/07/24 | 26/07/24 | 09/08/24 | 23/08/24 |
| 06/09/24 | 20/09/24 | 04/10/24 | 18/10/24 | 01/11/24 | 15/11/24 |
| 29/11/24 | 13/12/24 | 20/12/24 | | | |

Conditions :

Lors de la signature du contrat, je joins un règlement de **25 €** qui sera débité au mois de Mars afin de créditer mon compte.

Je **renfloue** le crédit par un nouveau chèque quand celui-ci est épuisé.

A chaque livraison, je vérifie la conformité des produits distribués par rapport à la commande, le montant débité et le montant restant de disponible sur mon compte. Je signe pour réception et approbation.

Je participe aux permanences au près du producteur pendant les distributions : inscription auprès du coordinateur.

En cas d'absence au moment de la distribution, j'avertis le coordinateur ou bien j'envoie quelqu'un récupérer mes produits. **Les fromages livrés ne sont ni remplacés ni remboursés et seront distribués aux personnes présentes lors de la distribution.**

Ce contrat sera renouvelé par tacite reconduction sur les années suivantes sauf si vous exprimez oralement votre souhait en décembre de l'année en cours de l'arrêter.

- J'adhère à l'échéancier et aux modalités de paiement des commandes indiquées ci-contre.
- J'ai pris connaissance des conditions de fonctionnement de l'AMAP sur le site <https://amap-des-fontaines.jimdo.com/> et les accepte.

Fait à Grandchamp-des-Fontaines, le en deux exemplaires originaux

Paysan producteur

GAEC de Beaulieu
Beaulieu
44630 PLESSE
Tel : 02 40 51 84 57
Email : jcf.meynard@orange.fr

Coordinateur :

Pierre-Jean BOUTOLEAU
4 Route de la Chesnaie Minier
44 119 Grandchamp des Fontaines
Tel : 06 26 42 16 76
Email : pierre-jean.boutoleau@outlook.fr

Consom'acteur :

Nom :
Adresse :
.....
Tel :
Email :